

► **Revenus**
Salaires

La crise creuse les inégalités
en Auvergne

Depuis 2008, l'Auvergne est touchée par la crise économique comme le reste de la France. Elle a notamment des effets sur le niveau de vie des Auvergnats. Celui des plus modestes, qui sont les plus touchés, baisse de 1,3 % entre 2008 et 2010. À l'inverse, le niveau de vie des plus aisés progresse sur la même période. Cette situation accroît les inégalités. Parallèlement, le taux de pauvreté est plus fort en 2010 qu'en 2008 dans tous les départements auvergnats. C'est dans le Cantal qu'il demeure le plus élevé.

Les familles monoparentales font plus souvent face à des situations de pauvreté que les autres ménages. Les enfants sont plus touchés que les autres classes d'âge. Toutefois, les prestations sociales et les impôts permettent de diminuer les inégalités de revenu grâce à leur effet redistributif.

► **Sandra BOUVET, Insee**

En 2010, la moitié des Auvergnats a un niveau de vie inférieur à 18 500 euros, soit 400 euros de moins que l'ensemble des habitants de Province. L'Auvergne se place ainsi au 15^e rang des régions françaises, loin derrière l'Île-de-France (21 700 euros), mais assez nettement au-dessus du Nord-Pas-de-Calais (17 400 euros).

Depuis 2008, l'Auvergne est, comme le reste de la France, touchée par la crise économique. Le PIB régional a reculé de 2,8 % entre 2008 et 2009, et de 0,6 % entre 2009 et 2010. La situation sur le marché du travail s'est dégradée, en particulier pour les salariés les plus précaires comme les intérimaires. Entre 2008 et 2010, l'emploi salarié a reculé (-1 %) et le taux de chômage a progressé de 1 point.

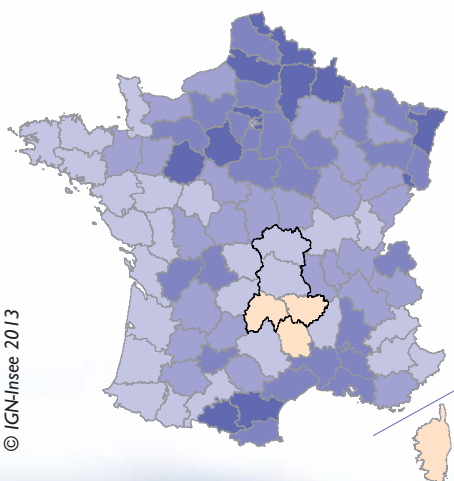
Malgré la crise, le niveau de vie médian des Auvergnats est resté stable entre 2008 et 2010. Il a légèrement baissé dans l'Allier (-0,7 %) mais a peu évolué dans les autres départements. Cette stabilité masque toutefois des disparités fortes entre les plus modestes dont le niveau de vie a diminué et les plus aisés qui ont été relativement peu touchés.

a reculé de 1,3 % entre 2008 et 2010, soit de 140 euros. Cette diminution est nettement moins importante qu'en province (-2,5 %). Tant en Auvergne qu'au niveau provincial, le recul du niveau de vie est un peu moins fort entre 2009 et 2010 qu'entre 2008 et 2009. Cette baisse du niveau de vie des moins aisés trouve son origine dans la progression du chômage et la perte de revenus qu'il entraîne. Toutefois, les versements de prestations sociales l'atténuent quelque peu. Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a, de plus, augmenté en écho à la montée du chômage. Entre 2009 et 2010, la population couverte par le RSA, qui apporte un complément de revenu aux travailleurs faiblement rémunérés et aux personnes sans ressource, a augmenté de 5 % dans la région. La baisse du niveau de vie des plus modestes est

particulièrement sensible dans le Puy-de-Dôme (-1,7 %). Le Cantal est l'un des seuls départements français où le niveau de vie des plus modestes n'a pas diminué. Dans ce département, le niveau de vie des plus modestes reste toutefois le plus faible de la région (9 900 euros contre 10 500 euros pour l'ensemble de l'Auvergne). Plus largement, c'est le niveau de vie des 40 % des Auvergnats les plus modestes qui a diminué sur cette période.

1 Une baisse du niveau de vie des 10 % les plus pauvres signifie que le niveau de vie maximum dont disposent les 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile) est plus faible en 2010 qu'en 2008. Toutefois, les plus modestes en 2008 ne sont pas forcément les mêmes en 2010.

► **Baisse du niveau de vie des plus modestes entre 2008 et 2010**



Évolution du 1^{er} décile de niveau de vie (en %)

- stabilité
- de -1,9 à moins de -0,5
- de -2,7 à moins de -1,9
- de -3,4 à moins de -2,7
- moins de -3,4

Note : Les deux départements corses ont été regroupés.
Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Baisse du niveau de vie des plus modestes

La crise a touché plus durement les Auvergnats les plus modestes. En tenant compte de l'évolution des prix, le niveau de vie des 10 % les plus pauvres¹

La crise est ressentie plus tard par les plus aisés

Entre 2008 et 2010, le niveau de vie en euros constants des 10% d'Auvergnats les plus favorisés a progressé de 1 %, soit de 340 euros. Toutefois, cette hausse s'est produite entre 2008 et 2009, puis elle a été atténuée par une légère baisse entre 2009 et 2010. Ce sont les Cantaliens les plus aisés qui ont bénéficié de la plus forte croissance de leur niveau de vie (+ 1,7%). À l'inverse, dans le Puy-de-Dôme, la hausse est plus faible (+ 0,5 %) mais le niveau de vie des plus aisés y reste le plus élevé de la région (34 400 euros contre 33 000 pour l'Auvergne).

Les inégalités de niveau de vie s'accroissent entre 2008 et 2010

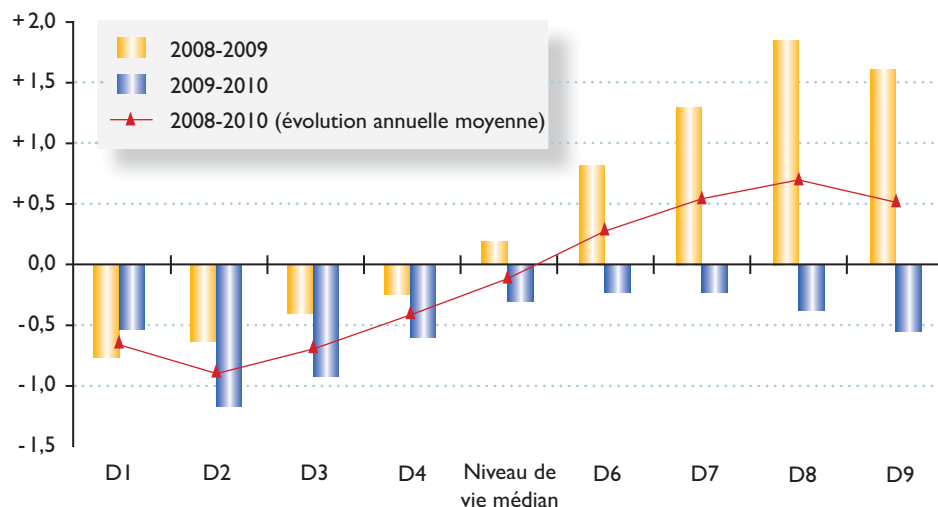
La hausse du niveau de vie des plus riches et la diminution de celui des plus modestes se traduisent par une augmentation des inégalités. Le rapport interdéciles des niveaux de vie mesure l'écart entre le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10% des plus aisés (9^e décile) et le niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % des plus modestes (1^{er} décile). En Auvergne, il est passé de 3,1 en 2008 à 3,2 en 2010. Ainsi, en 2010, le niveau de vie des plus aisés est 3,2 fois plus élevé que le niveau de vie des plus modestes. Les inégalités restent toutefois moins prononcées en Auvergne que dans la plupart des autres régions françaises : le rapport interdéciles pour la France de province est passé de 3,2 à 3,3 entre 2008 et 2010.

Un effet redistributif important

Le système de protection sociale a amorti l'impact de la crise. En effet, les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et fiscaux (contributions sociales, impôts directs) ont joué très nettement un rôle d'amortisseur pour les personnes les plus modestes. En 2010, ils ont permis d'augmenter sensiblement leur niveau de vie. En Auvergne, après redistribution, le 1^{er} décile des niveaux de vie est 43 % plus élevé. À l'inverse, le 9^e décile (les 10% les plus favorisés) est légèrement plus faible.

Auvergne : baisse du niveau de vie des plus modestes

Évolution des déciles du niveau de vie sur la période 2008-2010 (en %)



Note de lecture : Entre 2008 et 2009, le niveau de vie des 10% des personnes les plus modestes (1^{er} décile) a diminué de 0,8 %. Sur la même période, le revenu des 10% les plus aisés (9^e décile) a augmenté de 1,6 %.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Niveaux de vie annuels (en euros constants) et rapport interdéciles de 2008 à 2010 en Auvergne

	2008	2009	2010
Médiane (D5)	18 520	18 560	18 500
Premier décile (D1)	10 610	10 520	10 470
Neuvième décile (D9)	32 610	33 130	32 950
Rapport interdéciles	3,1	3,2	3,2

Note de lecture : En Auvergne, en 2010, le niveau de vie plancher des 10% d'individus les plus aisés est de 32 950 euros, le niveau de vie plafond des 10% les plus pauvres est de 10 470 euros, le rapport entre les deux (rapport interdéciles) est de 3,2.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Cette redistribution permet ainsi de réduire les inégalités : sans elle, le niveau de vie des plus aisés serait 4,5 fois plus élevé que celui des plus modestes.

Hausse généralisée de la pauvreté

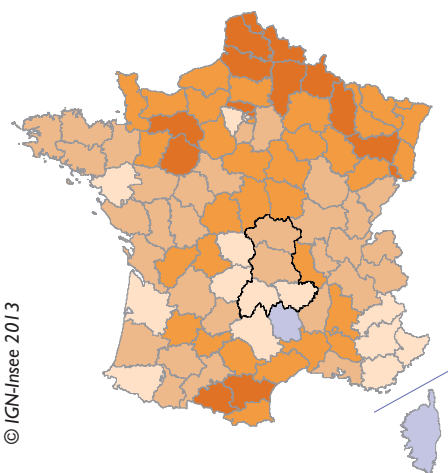
La baisse du niveau de vie des plus modestes provoquée par la crise s'est traduite par une hausse de la proportion d'Auvergnats vivant sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est défini par convention à 60% du niveau de vie médian national (soit 964 euros par mois et par unité de consommation en 2010). À titre de comparaison, à cette même date, le niveau de vie d'une personne

seule de moins de 65 ans sans revenu d'activité s'élève à environ 680 euros² par mois. Entre 2008 et 2010, en Auvergne, le taux de pauvreté monétaire a progressé de 0,7 point, passant de 13,6 % à 14,3 %. La progression est plus marquée dans l'Allier (+ 0,9 point) que dans le Cantal (+ 0,1 point). Toutefois, le taux de pauvreté du Cantal reste le plus important de la région (16,8 %), ce qui le classe au 18^e rang des départements français les plus touchés.

² incluant les montants de RSA socle, forfait logement, prime de Noël et allocations logement.

En 2010, en Auvergne, la moitié des personnes pauvres vit avec moins de 789 euros par mois soit un écart de 18,1 % au seuil de pauvreté. Ainsi, l'intensité de la pauvreté (voir méthodologie) a légèrement augmenté passant de 17,9 % en 2008 à 18,1 % en 2010. La relative stabilité de cet indicateur s'explique par le fait que la dégradation des niveaux de vie a touché quasiment toutes les catégories de population de sorte que les inégalités au sein des plus pauvres restent en fait les mêmes. Dans le Puy-de-Dôme la progression est plus forte que dans le reste de la région (+ 0,5 point) alors que l'intensité de la pauvreté a reculé en Haute-Loire (- 0,6 point).

Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2010



© IGN-Insee 2013

En points de %

- 1,5 ou plus
- de 1,1 à moins de 1,5
- de 0,7 à moins de 1,1
- de 0 à moins de 0,7
- Baisse

Note: Les deux départements corses ont été regroupés.
Source: Insee, Revenus disponibles localisés

En Auvergne, la pauvreté est particulièrement présente en milieu rural

En France métropolitaine, la pauvreté est plus fréquente dans les communes urbaines que dans les communes rurales. En Auvergne, c'est l'inverse : le taux de pauvreté atteint 14,7 % en milieu rural, soit près de trois points de plus que la moyenne nationale. Il situe l'Auvergne au 6^e rang des régions françaises les plus exposées. À l'inverse, la pauvreté dans les communes urbaines auvergnates est plus faible qu'au niveau métropolitain (14,1 % contre 14,8 %). La pauvreté en milieu rural est particulièrement forte dans le Cantal (17,8 %) qui se classe ainsi au 6^e rang des départements français. La part importante des personnes âgées et des retraités de l'agriculture, aux revenus plus faibles que les actifs, induit une baisse globale du niveau de vie.

Les familles monoparentales sont fortement touchées par la pauvreté

En Auvergne comme au niveau métropolitain, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont les plus touchées par la pauvreté. Les familles monoparentales disposent d'un niveau de vie assez bas. Elles sont le plus souvent constituées d'une mère, seul actif du ménage, et de son ou ses enfants. En outre, la situation sur le marché du travail de ces mères de famille est généralement moins favorable, avec un taux d'emploi plus faible et des conditions

Indicateurs auvergnats de pauvreté

	2008	2009	2010	Évolution 2008-2010
Taux de pauvreté en %	13,6	14,0	14,3	+ 0,7 point
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2010/mois)	791	793	789	- 0,3 %
Intensité de la pauvreté en %	17,9	18,1	18,1	+ 0,2 point
Seuil de pauvreté (euros 2010/mois)	965	968	964	- 0,1 %

Note de lecture : Le seuil de pauvreté est défini en référence au niveau de vie médian de l'ensemble de la population de France métropolitaine. Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donneraient leurs valeurs arrondies.

Source: Insee, Revenus disponibles localisés

d'emplois plus précaires. Ainsi, 32,5 % des Auvergnats appartenant à une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté. Toutefois, ce taux est légèrement inférieur à celui de la France de province. En Auvergne, les personnes seules sont également plus fréquemment touchées par la pauvreté que dans le reste de la France. En effet, 21,6 % des hommes seuls et 20,4 % des femmes seules vivent sous le seuil de pauvreté, contre respectivement 19,4 % et 18,7 % pour les célibataires ou veufs de province. Les couples sans enfant disposent d'un niveau de vie plus élevé et sont moins fréquemment touchés par la pauvreté. Seulement 7,4 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.

Près d'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

Les enfants sont plus fortement touchés par la pauvreté que les autres classes d'âge. En Auvergne, 19,2 % des mineurs vivent sous le seuil de pauvreté alors que ce taux est de 14,3 % tous âges confondus. Les enfants pauvres vivent plus souvent que les autres enfants avec un parent sans emploi ou en emploi précaire. La situation du ou des parents vis-à-vis du marché du travail et le nombre de frères ou sœurs à la charge du foyer sont les principaux déterminants de la pauvreté des enfants.

En Auvergne, une pauvreté plus prégnante chez les seniors

En Auvergne, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus fréquemment exposées à la pauvreté qu'au niveau national. En 2010, 12,1% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 9,3% en moyenne en métropole. En général, la pauvreté diminue avec l'âge mais ce n'est pas le cas en Haute-Loire et

dans le Cantal. Dans ces départements, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus élevé que celui des 18-64 ans. La plus grande fragilité financière des seniors auvergnats est le reflet de la surreprésentation des retraités du monde agricole qui perçoivent de plus faibles retraites et pensions de réversion. Le Cantal est même l'un des départements français les plus touchés par la pauvreté de cette classe d'âge et se positionne au 3^e rang des départements français

derrière la Creuse et la Corse. Ainsi, le taux de pauvreté des Cantaliens de 65 ans ou plus atteint 18,3%, soit 8 points de plus que celui de leurs homologues puydômois. Dans le Cantal, 4,5% des personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficient du minimum vieillesse et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, soit un point de plus qu'en moyenne nationale. Cette aide s'élève à environ 710 euros par mois en 2010 pour une personne seule. ▶

► Concepts et définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution sociale généralisée - CSG, Contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

L'utilisation des **unités de consommation** permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes. Leur nombre n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Ainsi le calcul du nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est basé sur l'attribution à chaque personne d'un poids en rapport avec sa part supposée de la consommation du ménage.

L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le **rapport interdécales** (D9/D1) met en évidence les écarts entre le niveau de vie des 10 % des individus les plus riches et le niveau de vie des 10 % des individus les plus pauvres. Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux parties égales. La moitié a un niveau de vie inférieur à ce montant.

Le **taux de pauvreté monétaire** est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Les seuils actuellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % de la médiane des niveaux de vie. C'est ce seuil qui est retenu dans cette étude.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Dans cette publication, toutes les évolutions sont calculées en **euros constants**, c'est-à-dire corrigées de la hausse des prix.